

CITADIA

Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

PLU

Plan local d'urbanisme
intercommunal

Logo de la Communauté de Communes de Quimperlé

Logo de la Communauté de Communes de Quimperlé

Département du Finistère (29)

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

3.b.1 Zonage règlementaire

Riec-sur-Belon
Est

37

35

32

29

26

23

20

17

14

11

8

5

2

1

45

42

39

36

33

30

27

24

21

18

15

12

9

6

3

4

Vu pour approbation en date du
9 février 2023

Échelle 1 : 5000

0 500 m

DGFiP Cadastre® 02-2021

Planche N° 37 / 56

Zonage

Contour de zone

U : Zone urbaine

1AU : Zone à urbaniser

2AU : Zone à urbaniser fermée

A : Secteur agricole général

AI : Secteur agricole situé en commune soumise à la Loi Littoral

AI : Secteur agricole lié aux activités isolées

AI : Secteur agricole lié aux activités isolées en communes littorales

AI : Secteur agricole lié à des activités de réinsertion professionnelle et d'hébergements solidaires

AI : Secteur agricole lié à un atelier d'artiste en communes littorales

AI : Secteur agricole lié à une activité de centre équestre

AI : Secteur agricole lié aux activités conchylicoles

AI : Secteur agricole inconstructible

N : Secteur naturel général

NI : Secteur naturel situé en commune soumise à la Loi Littoral

NI : Secteur naturel lié aux espaces remarquables

NI : Secteur naturel lié aux exploitations sylvicoles

NI : Secteur naturel lié au zonage en mer

NI : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux installations conchylicoles autorisées sur le DPM

NI : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux espaces portuaires localisés en mer

NI : Secteur naturel lié au port de Quimperlé

NI : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières

NI : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières, situé en commune soumise à la Loi Littoral

NI : Secteur dédié aux équipements collectifs et d'intérêt général isolé

NI : Sous-secteur de la zone Ne dédié à des sites d'équipements comprenant une surface bâtie importante

NI : Secteur dédié aux activités canines

NI : Secteur naturel lié à des jardins et espaces publics naturels

NI : Secteur dédié au manoir de Kernault sur la commune de Mellac

NI : Secteur naturel lié à la présence d'équipements et situé en commune soumise à la Loi Littoral

NI : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs

NI : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs dont les dispositions d'emprise au sol varient

NI : Secteur dédié à l'accueil des gens du voyage

NI : Secteur naturel lié à une activité touristique

NI : Secteur naturel lié à une activité touristique spécifique à un projet sur la commune de Quimperlé

NI : Secteur naturel lié au développement d'un projet touristique particulier sur Bannalec

NI : Secteur naturel lié à une activité touristique et située en commune soumise à la Loi Littoral

Petit patrimoine (L151-19)

Petit patrimoine surfacique (L151-19)

Patrimoine bâti : bâti remarquable (L151-19)

Patrimoine bâti : bâti remarquable (L151-19)

Patrimoine bâti : bâti intéressant (L151-19)

Arbre remarquable (L151-23)

Haie, talus, murets (L151-19 et L151-23)

Espace boisé classé (L113-1 et L121-27)

Boisement à protéger (L151-23)

Zone humide (L151-23)

Cours d'eau (L151-23)

Cours d'eau busés (L151-23)

Cheminement doux à créer ou à conserver (L151-38)

Marges de recul en bordure des voies classées à grande circulation (L111-6 et L111-7)

Marges de recul en bordure des voies départementales (L151-18)

Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11)

Linéaire commercial protégé (L151-16)

Périmètre commercial à protéger (L151-16)

Emplacement réservé (L151-4)

OAP sectorielles d'aménagement (R151-8)

OAP thématiques d'intensification (R151-7)

Risque d'éboulement - Parcelle remblayée (R151-31 2° et R151-34 1°)

Risque technologique (R151-31 2° et R151-34 1°)

Zones basses du littoral (R151-31 2° et R151-34 1°) :

aléa moyen

aléa fort

aléa lié au changement climatique

Mouvements de terrain localisés

Atlas des zones inondables et zones d'expansion des crues probables

Périmètre de protection des captages d'eau potable

Périmètre de voisinage des infrastructures de transports terrestres (bande d'isolement acoustique)

Limite des Espaces Proches du Rivage

Plan de Prévention du Risque Inondation de Quimperlé et Tréméven :

Zone bleue

Zone orange

Zone rouge

Limites communales

Parcelles cadastrales

Bâti

Zonage

Contour de zone

U : Zone urbaine

1AU : Zone à urbaniser

2AU : Zone à urbaniser fermée

A : Secteur agricole général

AI : Secteur agricole situé en commune soumise à la Loi Littoral

AI : Secteur agricole lié aux activités isolées

AI : Secteur agricole lié aux activités isolées en communes littorales

AI : Secteur agricole lié à des activités de réinsertion professionnelle et d'hébergements solidaires

AI : Secteur agricole lié à un atelier d'artiste en communes littorales

AI : Secteur agricole lié à une activité de centre équestre

AI : Secteur agricole lié aux activités conchylicoles

AI : Secteur agricole inconstructible

N : Secteur naturel général

NI : Secteur naturel situé en commune soumise à la Loi Littoral

NI : Secteur naturel lié aux espaces remarquables

NI : Secteur naturel lié aux exploitations sylvicoles

NI : Secteur naturel lié au zonage en mer

NI : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux installations conchylicoles autorisées sur le DPM

NI : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux espaces portuaires localisés en mer

NI : Secteur naturel lié au port de Quimperlé

NI : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières

NI : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières, situé en commune soumise à la Loi Littoral

NI : Secteur dédié aux équipements collectifs et d'intérêt général isolé

NI : Sous-secteur de la zone Ne dédié à des sites d'équipements comprenant une surface bâtie importante

NI : Secteur dédié aux activités canines

NI : Secteur naturel lié à des jardins et espaces publics naturels

NI : Secteur dédié au manoir de Kernault sur la commune de Mellac

NI : Secteur naturel lié à la présence d'équipements et situé en commune soumise à la Loi Littoral

NI : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs

NI : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs dont les dispositions d'emprise au sol varient

NI : Secteur dédié à l'accueil des gens du voyage

NI : Secteur naturel lié à une activité touristique

NI : Secteur naturel lié à une activité touristique spécifique à un projet sur la commune de Quimperlé

NI : Secteur naturel lié au développement d'un projet touristique particulier sur Bannalec

NI : Secteur naturel lié à une activité touristique et située en commune soumise à la Loi Littoral

Petit patrimoine (L151-19)

Petit patrimoine surfacique (L151-19)

Patrimoine bâti : bâti remarquable (L151-19)

Patrimoine bâti : bâti remarquable (L151-19)

Patrimoine bâti : bâti intéressant (L151-19)

Arbre remarquable (L151-23)

Haie, talus, murets (L151-19 et L151-23)

Espace boisé classé (L113-1 et L121-27)

Boisement à protéger (L151-23)

Zone humide (L151-23)

Cours d'eau (L151-23)

Cours d'eau busés (L151-23)

Cheminement doux à créer ou à conserver (L151-38)

Marges de recul en bordure des voies classées à grande circulation (L111-6 et L111-7)

Marges de recul en bordure des voies départementales (L151-18)

Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11)

Linéaire commercial protégé (L151-16)

Périmètre commercial à protéger (L151-16)

Emplacement réservé (L151-4)

OAP sectorielles d'aménagement (R151-8)

OAP thématiques d'intensification (R151-7)

Risque d'éboulement - Parcelle remblayée (R151-31 2° et R151-34 1°)

Risque technologique (R151-31 2° et R151-34 1°)

Zones basses du littoral (R151-31 2° et R151-34 1°) :

aléa moyen

aléa fort

aléa lié au changement climatique

Mouvements de terrain localisés

Atlas des zones inondables et zones d'expansion des crues probables

Périmètre de protection des captages d'eau potable

Périmètre de voisinage des infrastructures de transports terrestres (bande d'isolement acoustique)

Limite des Espaces Proches du Rivage

Plan de Prévention du Risque Inondation de Quimperlé et Tréméven :

Zone bleue

Zone orange

Zone rouge

Limites communales

Parcelles cadastrales

Bâti

Liste des emplacements réservés

N

Désignation

Bénéficiaire

Commune

n°

10

Aménagement d'espace vert

Commune

BAYE

3239

11

Liaison douce

Commune

BAYE

5331

12

Liaison douce

Commune

BAYE

761